



PROGRAMME 2013 TERRITOIRES DURABLES

Le territoire est l'échelle pertinente pour la mise en œuvre opérationnelle du développement durable.

Le programme Territoires durables soutient de manière individualisée ses 190 collectivités adhérentes dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de qualité, depuis son lancement jusqu'à son évaluation et son actualisation. Il accompagne également les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur dans l'ancrage territorial de leurs démarches de développement durable (RSE, Plans verts) ; mais aussi les acteurs socio-économiques (associations, syndicats, réseaux, ...) pour qu'ils s'insèrent dans les démarches territoriales de développement durable. Dans ce but, il conçoit des rendez-vous, visites de terrain et publications associant l'ensemble des acteurs territoriaux.

Le Comité 21 est reconnu pour son expertise auprès du Ministère du développement durable et des associations d'élus sur les Agenda 21, les Plans climat énergie territoire, les rapports de développement durable, le tourisme durable et la ville durable.

AGENDA 21 LOCAUX ET PLANS CLIMAT ENERGIE TERRITOIRE : MAINTENIR LA MOBILISATION DES ACTEURS INTERNES ET TERRITORIAUX EN PERIODE ELECTORALE

Enjeux croiser les enjeux locaux et globaux du développement durable, concevoir une démarche prospective, transversale et participative, mobiliser les partenaires pour qu'ils s'engagent et agissent aux côtés des collectivités

Objectif aider les collectivités locales à élaborer des Agenda 21 reconnus pour leur qualité, puis les aider à le pérenniser et l'améliorer en continu par la mobilisation des partenaires territoriaux et l'approfondissement de thèmes liés au développement durable

Le Comité 21 fournit des outils, des recommandations et des bonnes pratiques aux collectivités adhérentes dans le cadre d'un double accompagnement individuel et collectif (boîte à outils, journées d'échanges, formations).

> la **boîte à outils** Agenda 21 (disponible sous l'espace adhérents)

> deux rendez-vous sur les Agenda 21 locaux

16 avril 2013 : Soutenir l'Agenda 21 en période électorale

2^{ème} rendez-vous à l'automne 2013 : thème à définir, en lien avec les Agenda 21 et les PCET

> une **formation** « Les territoires inventent l'avenir », organisée par le Comité 21 Pays de la Loire les **19 et 20 juin 2013**

> une **Note 21** sur « L'animation territoriale des démarches de développement durable : comment passer d'une démarche de la collectivité à une démarche du territoire ? » (deuxième semestre)

> expertise : **participation au Comité national Agenda 21** (pilote par le MEDDE) ; animation du site www.agenda21france.org ;

Observatoire national des Agenda 21 locaux (*thème 2013 : Finances, développement durable et territoires*)

> expertise et participation à la **Plateforme collaborative sur les PCET**, animée par l'ADEME

RAPPORTS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Enjeux Au-delà de la conformité réglementaire à l'article 255 de la loi Grenelle 2, quelle utilité et quelles opportunités de cet exercice pour faire avancer les collectivités et leur territoire en développement durable ?

Objectif accompagner les acteurs territoriaux dans l'élaboration et l'utilisation de leur rapport

Le Comité 21 crée les conditions d'échanges de pratiques entre collectivités, mais aussi entre collectivités et entreprises.

> une bibliothèque des rapports de développement durable des collectivités adhérentes sous l'espace adhérents de

www.comite21.org

> Infos 21 spécial **Rapports de développement durable (publication octobre 2013)**

> conférence le **24 octobre 2013** « Du rapport de développement durable au rapport intégré : vers un rapport territorial ? » en collaboration avec le programme RSE

PROSPECTIVE

Enjeux la prospective permet de voir au-delà des actions de court terme pour pallier aux effets de la crise. Son objectif n'est bien sûr pas de prédire l'avenir, mais de retrouver les chemins qui mèneront vers le monde de l'après-crise.

Objectifs aider les collectivités à comprendre le contexte général et prospectif de leur action, et à s'appropriier les méthodes de la prospective

Le Comité 21 est un élément moteur des réflexions prospectives sur le développement durable. A partir d'une vision prospective plurielle, il propose une réflexion utilisable par les membres du Comité 21 et, au-delà, par la « communauté durable ».

- > une **fiche repère** et de la formation aux collectivités sur la mise en place d'une démarche de prospective
- > contribution et diffusion des réflexions du **Comité de prospective du Comité 21** (ville durable, renouveau de l'Agenda 21, Observatoire des crises) et des réflexions nationales sur les Agenda 21 en 2032

TOURISME DURABLE

Enjeux le tourisme cristallise nombre de défis du développement durable et mérite une meilleure prise en compte dans les stratégies territoriales de développement durable.

Objectif accompagner des communes touristiques dans l'élaboration d'Agenda 21 intégrant enjeux et acteurs du tourisme durable.

Le Comité 21 anime le réseau Agenda 21 des communes touristiques, en partenariat avec l'Association nationale des maires des stations classées et des communes touristiques (ANMSCCT). Ce réseau est l'une des six initiatives valorisées par la France auprès des Nations Unies dans le cadre du Partenariat mondial pour le tourisme durable.

- > dernière **journée de formation** et d'échanges du réseau Agenda 21 des communes touristiques
- > restitution des travaux du réseau (forme à définir)
- > participation aux **Trophées du tourisme responsable** et à l'élaboration du guide du routard sur le tourisme durable

MODES INNOVANTS DE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES, LES PAIRS ET LES EXPERTS

Enjeux favoriser l'amélioration continue de la stratégie de développement durable en utilisant des méthodes innovantes de dialogue avec les parties prenantes internes et externes de la collectivité : experts thématiques extérieurs ou pairs.

Objectif améliorer l'adéquation de la stratégie de la collectivité aux enjeux actuels, enrichir sa réflexion et ses engagements en matière de développement durable grâce à trois outils innovants : la revue par les pairs et la concertation avec les parties prenantes

Le Comité 21 organise des concertations avec les parties prenantes, dans lesquelles il joue le rôle de tiers facilitateur et pilote la démarche opérationnelle. Sur ce modèle, il souhaite lancer une expérimentation de revue par les pairs entre collectivités locales françaises et étrangères.

- > **Organisation d'une revue par les pairs** avec des collectivités volontaires (à la demande des collectivités volontaires)
- > **Organisation d'une concertation** auprès d'une collectivité volontaire (à la demande des collectivités volontaires)

DU QUARTIER A LA VILLE DURABLE - MOBILITES

Enjeux aujourd'hui, près de 75% de la population européenne vit en ville. Cette hégémonie de l'urbain n'est pas sans conséquences (augmentation des émissions de gaz à effet de serre, étalement urbain, exclusions sociales et spatiales).

Objectif repenser les déplacements et les transports et réduire leurs impacts négatifs en mobilisant tous les acteurs du territoire

Le Comité 21 produit des ouvrages et de l'expertise auprès du réseau et de ses partenaires sur les usages de la ville, à partir d'une approche fonctionnelle du territoire : se déplacer, se loger, travailler, se soigner, se divertir, consommer.

- > **publication de l'ouvrage** « Agir ensemble pour des mobilités durables » (printemps 2013)
- > **veille et recueil des bonnes pratiques** auprès des adhérents
- > **expertise du Comité 21 aux conférences nationales et internationales** ; et dans la définition de la feuille de route de l'ADEME sur la ville durable en 2050

ANCRAGE TERRITORIAL DES ENTREPRISES ET DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Enjeux les partenariats pluri-acteurs sont source d'efficacité et de cohérence, pour démultiplier les actions

Objectif favoriser la collaboration entre entreprises, établissements et collectivités locales sur un même territoire

Le Comité 21 facilite le dialogue et l'action collective entre acteurs, ainsi que des sensibilisations et interventions pédagogiques sur les territoires durables dans les entreprises, sur demande (en partenariat avec les programmes RSE et Education au développement durable).

- > diffusion de la **Note 21 Le Plan vert, une opportunité pour renforcer l'ancrage territorial de tous les acteurs**
- > une **session de formation** croisée pour que les entreprises se familiarisent avec les démarches territoriales de développement durable, et que les collectivités découvrent la RSE (5 décembre 2013)

ONZIEME EDITION DES RUBANS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Enjeux récompenser les stratégies territoriales de développement durable exemplaires.

Objectif les Rubans du développement durable identifient chaque année les démarches territoriales exemplaires.

Le Comité 21 coordonne l'opération, analyse les dossiers candidats et siège au jury des Rubans du développement durable.

contact : Elise Gaultier - responsable « Territoires durables » - 01 55 34 75 27 - gaultier@comite21.org



Comité 21

132, rue de Rivoli, 75001 Paris, France

Tél. : (33) 01 55 34 75 21 . Fax : (33) 01 55 34 75 20

comite21@comite21.org . www.comite21.org . www.agenda21france.org